

NOUVEL
EN VOL

SPORTS LOISIRS &
VACANCES ADAPTES

ACTIVITÉS SPORTIVES ADAPTÉES ENFANTS

SAISON 2024-2025



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Nouvel Envol a pour objectif de promouvoir et de rendre accessible les activités physiques et sportives, les loisirs, la culture et les vacances aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Pour faire vivre ses activités, l'association s'appuie sur son conseil d'administration, son équipe de salariés formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et sur ses nombreux bénévoles.

3 DOMAINES



SPORT

DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SPORTIVES
RÉGULIÈRES EN GROUPE, POUR
ENFANTS, ADOLESCENTS OU ADULTES
EN SITUATION DE HANDICAP.

LOISIRS / SORTIES

DES SORTIES LE VENDREDI SOIR, LE SAMEDI
OU LE DIMANCHE, AINSI QUE DES WEEK-
ENDS, POUR DES ADULTES EN SITUATION
DE HANDICAP.



SÉJOURS

DES SÉJOURS ADAPTÉS EN FRANCE ET EN
EUROPE POUR DES ADULTES EN SITUATION
DE HANDICAP.

COMMENT S'INSCRIRE

1) Contacter l'association : par téléphone ou par mail, afin d'établir ensemble le profil et les envies du sportif. Cela nous aidera à déterminer les activités adaptées.

***Si une place est disponible, l'association me transmet le dossier d'inscription.**

***Si aucune place n'est disponible, je suis sur la liste d'attente.**

2) Remplir et envoyer le dossier d'inscription :

Bulletin d'adhésion 2024-2025 / fiche d'inscription à l'activité / certificat médical de non contre-indication.

3) Essai de l'activité (facultatif) : Le sportif effectue 2 séances d'essais (pack découverte : **25€**)

***cf : conditions générales d'inscriptions.**

4) Paiement : Règlement de la cotisation annuelle (**20€**) + la facture annuelle.

***Les frais annuels peuvent être réglés en 3 fois.**

5) Participation : à l'activité au lieu et aux horaires indiquées.

QUELQUES DÉMARCHES...

Qu'est-ce que le pass Sport ?



Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

50 euros pour aider les 6-30 ans à faire du sport

- Faire la demande sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Qu'est-ce que Mobistras ?



Mobistras est un service public de transport qui s'adresse aux personnes adultes qui se trouvent dans l'impossibilité d'utiliser le réseau de la CTS. Ce service est réservé aux usagers inscrits qui remplissent les conditions d'admission. Il leur permet de réserver un trajet d'une adresse à une autre adresse au sein des 33 communes de l'Eurométropole et du centre-ville de Kehl.

- Faire la demande sur : <https://www.mobistras.strasbourg.eu/>

FOOTBALL



Adolescents 14-20 ans



180€



29€ (mineur) ou
34€ (majeur)
Licence FFSA

Rejoins notre équipe et partage ta passion pour le foot ! Que tu sois débutant ou confirmé, profite d'un cadre convivial pour t'entraîner, progresser et t'épanouir en loisir ou en compétition.



Lundi : 16h - 18h



Stade de la Ganzau :
10 rue Amédée Caillot
67100 Strasbourg



Avec Antoine PARDONNET



*FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

ARTS DU CIRQUE

Enfants et adolescents 9-15ans



Mardi : 16h00 - 17h30

16h00-16h20 : goûter

16h20-17h30 : activité cirque



390€

Plongez dans l'univers du cirque avec une activité captivante !
Motricité, coordination et créativité au programme avec acrobaties,
jonglerie et équilibre. Un moment unique pour s'amuser et se
dépasser !

Rejoignez-nous et devenez un véritable artiste de cirque !



IME Simone Veil :
32 rue Maria Callas
67380 Lingolsheim

CIRCUS

Avec Antoine PARDONNET



MULTI SPORTS

Enfants et adolescents 8-15 ans



Mercredi: 16h30 - 18h00



390€

Tu veux pratiquer différentes activités ? Ce créneau est pour toi ! Au cours de l'année, tu auras l'occasion de pratiquer au moins 3 activités sportives différentes.

Au programme : Basketball, Football, Badminton, Tennis de table, Danse, Cirque, ...



Gymnase du SAJH :

5 rue Jean Monnet
67300 Schiltigheim

Avec Amélie STEIN



NOS ACTIVITÉS AQUATIQUES

2 NIVEAUX POSSIBLES



450€

Les Mini-Dauphins (débutants)

Pour les enfants qui découvrent le milieu aquatique et souhaitent développer leur aisance aquatique. Jeux et familiarisation pour apprivoiser l'environnement aquatique en toute sérénité.



Mercredi de 14h00 à 15h30

Piscine de la Kibitzenau

Avec Estelle PETITHORY



Les Apprentis Nageurs

Pour les enfants et adolescents qui souhaitent apprendre les bases de la natation sous forme de jeux et devenir plus à l'aise dans l'eau.



Mercredi de 14h00 à 15h30

Piscine de la Kibitzenau

ou

Piscine de Hautepierre

Hautepierre :

Avec Solène FARADON



Mercredi de 15h30 à 17h00

Piscine de la Kibitzenau

ou

Piscine de Hautepierre

Kibitzenau :

Avec Antoine PARDONNET



JEUX MUSICAUX ET CORPORELS

Enfants et adolescents 8-15 ans



Jeudi : 16h00 - 17h30

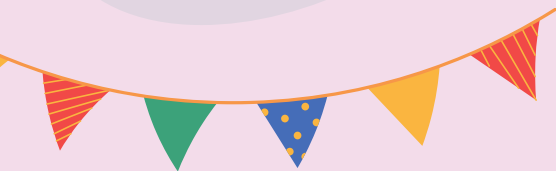
16h00-16h20 : goûter

16h20-17h30 : activité



390€

Tu adores la musique et tu as le rythme dans la peau ? Avec notre activité de jeux musicaux et corporels, tu pourras t'exprimer librement, développer ta motricité, ton aisance corporelle et ta confiance en soi.



IME Simone Veil :
32 rue Maria Callas
67380 Lingolsheim



Avec Solène FARADON



NOUVEAUTÉ

PATINAGE

*cycle d'initiation
de glisse*

Patinoire l'Iceberg, Rue Pierre Nuss,
67200 Strasbourg

- JEUDI 5 et 19 décembre
- JEUDI 16 et 30 janvier
- JEUDI 27 février
- JEUDI 13 et 27 mars 2024

15H30 - 16H45

140€ pour le
cycle entier ou
20€ par séance

*Entrée patinoire
et location
patins incluses

Avec Amélie STEIN



APPRENDRE À FAIRE DU VELO

DU 17/02 AU 21/02 - VACANCES SCOLAIRES

ENFANTS : DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H

*A PARTIR DE 100€, VARIABLE EN
FONCTION DES INSCRITS.



ASSOCIATION NOUVEL ENVOL -
3 RUE DE LA BATTERIE 67118
GEISPOLSHEIM

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, MERCI DE NOUS CONTACTER
PAR MAIL OU PAR TÉLÉPHONE.

VOUS AVEZ DES ENVIES D'ACTIVITÉS QUI NE SONT PAS ENCORE DÉVELOPPÉES ?

*Nous sommes ouverts à toutes
nouvelles idées d'activités, alors
n'hésitez pas à nous faire part de vos
envies!*



MARCHE NORDIQUE



PARA-PÉTANQUE



PARA-FUTSAL





PARA-FOOTBALL

NATATION



DANSE

NOS EDUCATEURS SPORTIFS

Educatrice sportive : Solène FARADON



Educatrice sportive : Estelle PETITHORY



Educatrice sportive & Responsable sport adapté : Amélie STEIN



Educateur sportif : Romain WEISLINGER



Educateur sportif : Antoine PARDONNET



Conditions Générales d'inscription aux activités sportives adaptées

PREAMBULE :

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre Nouvel Envol et les bénéficiaires des prestations sportives. Nouvel Envol est une association de droit local, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, dont le siège se situe à l'université de Strasbourg, UFR STAPS, Bâtiment Le Portique, 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex. Elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous les références Volume 53 n°68. Nouvel Envol bénéficie d'un agrément sport délivré par la DRDJSCS le 01-07-2005 et est affiliée à la Fédération Française Du Sport Adapté (FFSA). Les activités sportives de l'association sont réservées aux membres de Nouvel Envol. L'inscription à l'une des activités sportives présentées implique l'acceptation des conditions générales de ventes ci-après.

1. RESPONSABILITE DE NOUVEL ENVOL :

Chaque sportif est assuré en cas de blessure par le contrat d'assurance n° RC PRO 2955194H auquel l'association a souscrit.

La mise en œuvre des activités sportives proposées suppose l'intervention d'infrastructures sportives et acteurs différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

Toute réclamation relative à une activité sportive doit être adressée dans un délai maximum d'un mois après l'événement, par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai, Nouvel Envol se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à une activité sportive.

2. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT :

Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement des séances d'activités sportives. La responsabilité du participant ou du représentant légal sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur de toute particularité du participant. Le sportif se doit de respecter le règlement intérieur (« les 10 règles d'or en sport ») fournit lors de l'inscription.

3. COTISATION :

Les activités sportives sont réservées aux membres de l'association Nouvel Envol. Pour être membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle et avoir rempli le bulletin d'adhésion de l'année en cours. Son montant est décidé chaque année en assemblée générale et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas comprise dans le prix des prestations sportives. Une fois le montant acquitté, le bénéficiaire a accès à toutes les activités de l'association. En cas, d'arrêt de la pratique sportive la cotisation n'est pas remboursée.

4. MODALITES ET ORGANISATION :

L'âge minimum est de 6 ans pour s'inscrire sur nos activités sportives. 3 types de créneaux sont proposés :

- Créneaux enfants : 6 à 14 ans
- Créneaux adolescents : 10 à 18 ans
- Créneaux adultes : à partir de 18 ans

Les tranches d'âge sont données de manière indicative. La constitution des groupes dépend par la suite des compétences et aptitudes individuelles de chaque sportif, de la nature de l'activité, du groupe, etc... L'inscription sur une activité sportive est annuelle, les pratiquants sont engagés chaque semaine de la saison en cours, hors vacances scolaires et jours fériés.

5. INSCRIPTION :

Pour s'inscrire, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Contacter l'association par téléphone ou par mail, afin d'établir ensemble le profil du sportif (désirs, autonomie, âge, compétences, aptitudes physique et sociale, projet...). Suite à ce contact, si une place est disponible sur le créneau sportif souhaité, l'association transmettra le dossier d'inscription.

Dans le cas où aucune place n'est disponible, l'association inscrira la demande sur une liste d'attente et s'engage à prévenir les personnes concernées si une place se libère.

ETAPE 2 : A la réception des documents d'inscriptions, le pratiquant renvoie le dossier complet afin que l'inscription soit définitivement validée et que le sportif puisse s'engager dans l'activité sportive choisie.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Le bulletin d'adhésion à l'association pour l'année en cours ;
- La fiche d'inscription ou de réinscription à l'activité sportive ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie (avec la mention compétition si le pratiquant a le désir de s'engager sur une pratique compétitive).

Nouvel Envol se réserve le droit de remettre la place à une autre personne si les documents ne sont pas réceptionnés avant le démarrage de l'activité et au plus tard 15 jours après la première séance.

ETAPE 3 : (pour les nouveaux inscrits) : Possibilité de réaliser deux séances d'essai (PACK DECOUVERTE). Pour effectuer les séances d'essais, le pack doit être payé avant ou le jour de la première séance.

A la suite des deux séances, les deux parties (l'association ou le pratiquant) ont le droit de ne pas valider l'inscription annuelle (projet non cohérent, groupe ne correspondant pas aux besoins, difficulté d'intégration, organisation, etc...). Dans ce cas, la place sera proposée à un autre sportif et aucun remboursement ne sera effectué sur le pack découverte. Dans le cas où les séances d'essais sont validées, le sportif est inscrit sur l'ensemble des séances de la saison en cours et le montant acquitté pour ces deux séances sera déduit du tarif annuel.

ETAPE 4 : Présence et participation à l'activité. Le pratiquant inscrit à l'activité s'engage sur l'ensemble de la saison sportive, à venir par ses propres moyens sur le lieu de l'activité et aux horaires transmis par l'association chaque semaine. Le pratiquant s'engage à venir en séance avec une tenue sportive adaptée à l'activité.

Si le sportif souhaite arrêter l'activité voir « 9. Arrêt de la pratique ». Si l'association doit annuler de manière exceptionnelle ou modifier les modalités de la séance pour des raisons indépendantes de sa volonté, les pratiquants seront prévenus le plus rapidement possible avant la séance.

6. TARIFS :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant sur la facture seront fermes et définitifs.

Les tarifs comprennent :

- les frais d'organisation,
- les frais d'encadrement et d'intervention,
- la mise à disposition du matériel sportif et pédagogique,
- les droits d'entrées dans les infrastructures sportives.

Ils ne comprennent pas :

- la cotisation annuelle à l'association,
- le matériel personnel (tenue sportive),
- le transport jusqu'au lieu de pratique,
- les sorties/manifestations sportives facultatives qui peuvent être proposées.

7. PAIEMENT :

A l'inscription, une facture annuelle sera transmise par Nouvel Envol, elle sera à régler en 1 fois au plus tard 1 mois après réception ou en 3 fois au début de chaque trimestre d'activité (septembre, janvier et avril). Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler une inscription si ces conditions ne sont pas respectées.

Le paiement peut se faire de 4 manières :

- Par chèque à l'ordre de l'association Nouvel Envol,
- Par virement bancaire en indiquant les références de la facture et le nom du pratiquant :

Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

IBAN : FR76 1027 8010 8200 0260 3564 521 - BIC : CMCIFR2A

- En espèces, directement à l'association Nouvel Envol (nous vous conseillons de prendre RDV),
- Par chèques vacances ANCV.

8. AIDE(S) FINANCIERE(S) POSSIBLE(S) :

Le PASS'SPORT : cette aide mise en place par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, permet de financer à hauteur de 50 € une partie des frais d'inscription à une activité sportive sous certaines conditions (coupon valable une seule fois dans la saison et pour un seul club) notamment pour les mineurs et les personnes bénéficiant de l'AAH. Le ministère enverra pendant les vacances d'été, un mail contenant un code. Ce code devra être transmis à Nouvel Envol dès l'inscription. Il permettra d'avoir une réduction de 50 € sur la facture sportive.

Toutes les informations sur :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>.

Les chèques vacances ANCV : vous pouvez régler tout ou partie de vos frais d'activité en chèques vacances ANCV.

9. Arrêt de la pratique :

Si vous deviez annuler/résoudre votre inscription, veuillez-nous le faire savoir par mail ou par lettre recommandée (la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation) à l'adresse suivante :

Association Nouvel Envol—3 rue de la batterie— 67118 GEISPOLSHHEIM

Le souhait d'arrêter une activité sportive doit être transmis à l'association minimum 30 jours avant la date de la fin souhaitée. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de problèmes médicaux particuliers. Toute demande d'arrêt est définitive, la place du sportif ne lui sera plus attribuée.

Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler/résoudre l'inscription à une activité si la facture n'est pas réglée dans les temps imparties et si les présentes conditions ne sont pas respectées.

Elle se réserve également le droit de mettre fin à la participation d'un sportif après en avoir informé la famille et/ou établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un créneau et aux bonnes relations de groupe.

10. DROIT A L'IMAGE :

Sauf information contraire, les photographies et films pris au cours des activités sportives, pourront être utilisés exclusivement pour les outils de communication de Nouvel Envol et pour les transmettre aux autres sportifs de l'activité.

11. PERTE ET VOL :

Il n'est pas rare qu'en collectivité un participant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Nouvel Envol ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, lunettes, appareils numériques...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une effraction soit constatée. Les petits vols pouvant parfois se produire ne rentrent pas dans ce cadre.

12.LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (« Informatique et libertés »), vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer en écrivant à : L'association Nouvel Envol, Madame Fiona BERNHARDT, 3 rue de la batterie 67118 GEISPOLSHHEIM.



NOUVEL
ENVOL

SPORTS LOISIRS &
VACANCES ADAPTES

Contacts

ASSOCIATION NOUVEL ENVOL

3, Rue de la Batterie
67118 GEISPOLLSHEIM



Amélie

STEIN

Responsable du service sport adapté

Tél : 06.95.93.26.37

Bureau : 09.83.72.57.99



: sport@nouvelenvol.fr



: nouvelenvol.fr



: nouvel envol



: nouvel.envol

Pour accéder au site internet
**SCANNER LE
QR CODE**



NOUVEL
EN VOL

SPORTS LOISIRS &
VACANCES ADAPTES

ACTIVITÉS SPORTIVES ADAPTÉES ADULTES

SAISON 2024-2025



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Nouvel Envol a pour objectif de promouvoir et de rendre accessible les activités physiques et sportives, les loisirs, la culture et les vacances aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Pour faire vivre ses activités, l'association s'appuie sur son conseil d'administration, son équipe de salariés formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et sur ses nombreux bénévoles.

3 DOMAINES



SPORT

DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SPORTIVES
RÉGULIÈRES EN GROUPE, POUR
ENFANTS, ADOLESCENTS OU ADULTES
EN SITUATION DE HANDICAP.

LOISIRS / SORTIES

DES SORTIES LE VENDREDI SOIR, LE SAMEDI
OU LE DIMANCHE, AINSI QUE DES WEEK-
ENDS, POUR DES ADULTES EN SITUATION
DE HANDICAP.



SÉJOURS

DES SÉJOURS ADAPTÉS EN FRANCE ET EN
EUROPE POUR DES ADULTES EN SITUATION
DE HANDICAP.

COMMENT S'INSCRIRE

1) Contacter l'association : par téléphone ou par mail, afin d'établir ensemble le profil et les envies du sportif. Cela nous aidera à déterminer les activités adaptées.

***Si une place est disponible, l'association me transmet le dossier d'inscription.**

***Si aucune place n'est disponible, je suis sur la liste d'attente.**

2) Remplir et envoyer le dossier d'inscription :

Bulletin d'adhésion 2024-2025 / fiche d'inscription à l'activité / certificat médical de non contre-indication.

3) Essai de l'activité (facultatif) : Le sportif effectue 2 séances d'essais (pack découverte : **25€**)

***cf : conditions générales d'inscriptions.**

4) Paiement : Règlement de la cotisation annuelle (**20€**) + la facture annuelle.

***Les frais annuels peuvent être réglés en 3 fois.**

5) Participation : à l'activité au lieu et aux horaires indiqués.

QUELQUES DÉMARCHES...

Qu'est-ce que le pass Sport ?



Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

50 euros pour aider les 6-30 ans à faire du sport

- Faire la demande sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Qu'est-ce que Mobistras ?



Mobistras est un service public de transport qui s'adresse aux personnes adultes qui se trouvent dans l'impossibilité d'utiliser le réseau de la CTS. Ce service est réservé aux usagers inscrits qui remplissent les conditions d'admission. Il leur permet de réserver un trajet d'une adresse à une autre adresse au sein des 33 communes de l'Eurométropole et du centre-ville de Kehl.

- Faire la demande sur : <https://www.mobistras.strasbourg.eu/>

MARCHE NORDIQUE

Créneau pour des adultes bons
marcheurs et dynamiques.



2 créneaux hebdomadaires :

Lundi : 16h30 - 18h00 (très
dynamique)

Vendredi : 10h00 - 11h30
(rythme modéré)



390€

Nous vous proposons une activité de pleine nature.

Vous pourrez pratiquer la marche nordique en petit groupe afin
de favoriser votre coordination, votre endurance et prendre le
temps de discuter avec d'autres personnes.

C'est aussi l'occasion de se sensibiliser aux règles piétonnes.



**Devant le foyer du Buisson
Ardent :**

87 rue d'Adelshoffen
67300 Schiltigheim

Lundi :

Avec Estelle PETITHORY



Vendredi :

Avec Romain WEISLINGER



PÉTANQUE

Adultes souhaitant faire de la pétanque en loisirs ou en compétition.



Mardi : 13h45 - 15h15



390€

+ **34 € Licence FFSA**
pour participer aux compétitions

Si vous aimez les sports de précision, de stratégie et les moments de partage, nous vous attendons ! Nous vous proposons l'activité pétanque, en loisir ou compétition.

Alors, tu tires ou tu pointes ?



Boulodrome de Strasbourg :

Rue des Cavaliers
67000 Strasbourg



Avec Estelle PETITHORY



*FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

NOS ACTIVITÉS AQUATIQUES

3 NIVEAUX POSSIBLES



450€

Aisance Aquatique

Pour les adultes non-nageurs qui découvrent le milieu aquatique et souhaitent développer leur aisance aquatique. Jeux et familiarisation pour apprivoiser l'environnement aquatique en toute sérénité.



Mercredi : 10h30 - 12h00

ou

Jeudi : 09h00 - 10h30

Centre Nautique de Schiltigheim

Mercredi :

Avec Solène FARADON



Jeudi :

Avec Romain WEISLINGER



Natation Loisirs

Pour les adultes sachant nager avec ou sans aide à la flottaison qui souhaitent améliorer leur technique de nage.



Jeudi : 10h45 - 12h15

ou

Vendredi : 13h30 - 15h00

Centre Nautique de Schiltigheim

ou

Mardi : 17h30 - 19h00

Piscine de la Kibitzenau

Jeudi :

Avec Romain WEISLINGER



Vendredi :

Avec Solène FARADON



Mardi :

Avec Estelle PETITHORY



Natation

Pour les adultes sachant nager qui souhaitent prendre du plaisir dans l'eau.



Mardi : 16h15 - 17h45

ou

Vendredi 15h15 - 16h45

Centre Nautique de Schiltigheim

Mardi :

Avec Amélie STEIN



Vendredi :

Avec Estelle PETITHORY



MULTI SPORTS

Adultes dynamiques souhaitant découvrir différentes activités sportives.



Mardi : 16h30 - 18h00



390€

Tu veux pratiquer différentes activités ? Ce créneau est pour toi ! Au cours de l'année, tu auras l'occasion de pratiquer au moins 3 activités sportives différentes.

Au programme : Basketball, Football, Badminton, Tennis de table, Danse, Cirque, ...



Gymnase du SAJH :

5 rue Jean Monnet
67300 Schiltigheim

Avec Solène FARADON



GYM DOUCE

Créneau adulte réservé aux femmes.



Mercredi : 09h00 - 10h00



300€

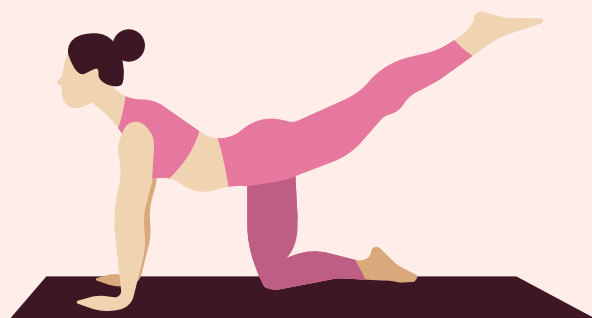
Commencez votre journée avec de la gymnastique douce. Nous vous accueillons sur ce créneau matinal afin de permettre à votre corps de se réveiller en douceur, grâce aux différentes disciplines (stretching, yoga, pilates ...). Vous serez en forme et détendues pour bien commencer la journée.

GYM



Foyer du Buisson Ardent :

87 rue d'Adelshoffen
67300 Schiltigheim



Avec Solène FARADON



FOOTBALL



Adultes souhaitant pratiquer en
compétition ou en loisir.



Mercredi : 17h - 19h
(période estivale)
16h30-18h (période
hivernale)



180 €

+ 34 € Licence FFSA

pour participer aux compétitions

Si vous avez envie de vous épanouir au sein d'une équipe, tout en développant votre endurance, votre coordination et votre vitesse... Venez frapper dans le ballon en loisir ou en compétition !



Stade de la Ganzau :
10, rue Amédée Caillot
67100 Strasbourg



Avec Estelle PETITHORY



***FFSA : Fédération Française du Sport Adapté**

EVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Pour les adultes aimant la musique et souhaitant développer un langage corporel.



Jeudi : 16h30 - 18h00



390€

Découvrez l'éveil musical et corporel ! Participez à une activité joyeuse où la musique et le mouvement se rencontrent pour éveiller vos sens. À travers des jeux rythmiques, des chansons entraînantes et des danses amusantes, développez votre motricité et votre créativité. Explorez votre corps et les sons dans une ambiance ludique et bienveillante.



Foyer du Buisson Ardent :
87 rue d'Adelshoffen
67300 Schiltigheim



Avec Estelle PETITHORY



DANSE

Pour les adultes aimant la musique et souhaitant développer un langage corporel.



Jeudi : 16h30 - 18h00



390€

Vous aimez danser et vous évader en musique ? Rejoignez-nous pour une expérience dynamique ! Rencontrez de nouvelles personnes, laissez-vous porter par le rythme et créez des chorégraphies en groupe. Partagez des moments inoubliables dans une ambiance festive et conviviale.



Annexe du SAJH :
7a rue Jean Monnet
67300 Schiltigheim



Avec Romain WEISLINGER



NOUVEAUTÉ

PATINAGE

*cycle d'initiation
de glisse*

Patinoire l'Iceberg, Rue Pierre Nuss,
67200 Strasbourg

- JEUDI 5 et 19 décembre
- JEUDI 16 et 30 janvier
- JEUDI 27 février
- JEUDI 13 et 27 mars 2024

15H30 - 16H45

140€ pour le
cycle entier ou
20€ par séance
*Entrée patinoire
et location
patins incluses

Avec Amélie STEIN



APPRENDRE À FAIRE DU VELO

DU 17/02 AU 21/02 - VACANCES SCOLAIRES

ADULTES : DU LUNDI AU VENDREDI DE 14H À 17H

*A PARTIR DE 100€, VARIABLE EN
FONCTION DES INSCRITS.



ASSOCIATION NOUVEL ENVOL -
3 RUE DE LA BATTERIE 67118
GEISPOLSHEIM

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, MERCI DE NOUS CONTACTER
PAR MAIL OU PAR TÉLÉPHONE.

VOUS AVEZ DES ENVIES D'ACTIVITÉS QUI NE SONT PAS ENCORE DÉVELOPPÉES ?

*Nous sommes ouverts à toutes
nouvelles idées d'activités, alors
n'hésitez pas à nous faire part de vos
envies!*



MARCHE NORDIQUE



PARA-PÉTANQUE



PARA-FUTSAL





PARA-FOOTBALL

NATATION



DANSE

NOS EDUCATEURS SPORTIFS

Educatrice sportive : Solène FARADON



Educatrice sportive : Estelle PETITHORY



Educatrice sportive & Responsable sport adapté : Amélie Stein



Educateur sportif : Romain WEISLINGER



Educateur sportif : Antoine PARDONNET



Conditions Générales d'inscription aux activités sportives adaptées

PREAMBULE :

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre Nouvel Envol et les bénéficiaires des prestations sportives. Nouvel Envol est une association de droit local, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, dont le siège se situe à l'université de Strasbourg, UFR STAPS, Bâtiment Le Portique, 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex. Elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous les références Volume 53 n°68. Nouvel Envol bénéficie d'un agrément sport délivré par la DRDJSCS le 01-07-2005 et est affiliée à la Fédération Française Du Sport Adapté (FFSA). Les activités sportives de l'association sont réservées aux membres de Nouvel Envol. L'inscription à l'une des activités sportives présentées implique l'acceptation des conditions générales de ventes ci-après.

1. RESPONSABILITE DE NOUVEL ENVOL :

Chaque sportif est assuré en cas de blessure par le contrat d'assurance n° RC PRO 2955194H auquel l'association a souscrit.

La mise en œuvre des activités sportives proposées suppose l'intervention d'infrastructures sportives et acteurs différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

Toute réclamation relative à une activité sportive doit être adressée dans un délai maximum d'un mois après l'événement, par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai, Nouvel Envol se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à une activité sportive.

2. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT :

Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement des séances d'activités sportives. La responsabilité du participant ou du représentant légal sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur de toute particularité du participant. Le sportif se doit de respecter le règlement intérieur (« les 10 règles d'or en sport ») fournit lors de l'inscription.

3. COTISATION :

Les activités sportives sont réservées aux membres de l'association Nouvel Envol. Pour être membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle et avoir rempli le bulletin d'adhésion de l'année en cours. Son montant est décidé chaque année en assemblée générale et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas comprise dans le prix des prestations sportives. Une fois le montant acquitté, le bénéficiaire a accès à toutes les activités de l'association. En cas, d'arrêt de la pratique sportive la cotisation n'est pas remboursée.

4. MODALITES ET ORGANISATION :

L'âge minimum est de 6 ans pour s'inscrire sur nos activités sportives. 3 types de créneaux sont proposés :

- Créneaux enfants : 6 à 14 ans
- Créneaux adolescents : 10 à 18 ans
- Créneaux adultes : à partir de 18 ans

Les tranches d'âge sont données de manière indicative. La constitution des groupes dépend par la suite des compétences et aptitudes individuelles de chaque sportif, de la nature de l'activité, du groupe, etc... L'inscription sur une activité sportive est annuelle, les pratiquants sont engagés chaque semaine de la saison en cours, hors vacances scolaires et jours fériés.

5. INSCRIPTION :

Pour s'inscrire, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Contacter l'association par téléphone ou par mail, afin d'établir ensemble le profil du sportif (désirs, autonomie, âge, compétences, aptitudes physique et sociale, projet...). Suite à ce contact, si une place est disponible sur le créneau sportif souhaité, l'association transmettra le dossier d'inscription.

Dans le cas où aucune place n'est disponible, l'association inscrira la demande sur une liste d'attente et s'engage à prévenir les personnes concernées si une place se libère.

ETAPE 2 : A la réception des documents d'inscriptions, le pratiquant renvoie le dossier complet afin que l'inscription soit définitivement validée et que le sportif puisse s'engager dans l'activité sportive choisie.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Le bulletin d'adhésion à l'association pour l'année en cours ;
- La fiche d'inscription ou de réinscription à l'activité sportive ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie (avec la mention compétition si le pratiquant a le désir de s'engager sur une pratique compétitive).

Nouvel Envol se réserve le droit de remettre la place à une autre personne si les documents ne sont pas réceptionnés avant le démarrage de l'activité et au plus tard 15 jours après la première séance.

ETAPE 3 : (pour les nouveaux inscrits) : Possibilité de réaliser deux séances d'essai (PACK DECOUVERTE). Pour effectuer les séances d'essais, le pack doit être payé avant ou le jour de la première séance.

A la suite des deux séances, les deux parties (l'association ou le pratiquant) ont le droit de ne pas valider l'inscription annuelle (projet non cohérent, groupe ne correspondant pas aux besoins, difficulté d'intégration, organisation, etc...). Dans ce cas, la place sera proposée à un autre sportif et aucun remboursement ne sera effectué sur le pack découverte. Dans le cas où les séances d'essais sont validées, le sportif est inscrit sur l'ensemble des séances de la saison en cours et le montant acquitté pour ces deux séances sera déduit du tarif annuel.

ETAPE 4 : Présence et participation à l'activité. Le pratiquant inscrit à l'activité s'engage sur l'ensemble de la saison sportive, à venir par ses propres moyens sur le lieu de l'activité et aux horaires transmis par l'association chaque semaine. Le pratiquant s'engage à venir en séance avec une tenue sportive adaptée à l'activité.

Si le sportif souhaite arrêter l'activité voir « 9. Arrêt de la pratique ». Si l'association doit annuler de manière exceptionnelle ou modifier les modalités de la séance pour des raisons indépendantes de sa volonté, les pratiquants seront prévenus le plus rapidement possible avant la séance.

6. TARIFS :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant sur la facture seront fermes et définitifs.

Les tarifs comprennent :

- les frais d'organisation,
- les frais d'encadrement et d'intervention,
- la mise à disposition du matériel sportif et pédagogique,
- les droits d'entrées dans les infrastructures sportives.

Ils ne comprennent pas :

- la cotisation annuelle à l'association,
- le matériel personnel (tenue sportive),
- le transport jusqu'au lieu de pratique,
- les sorties/manifestations sportives facultatives qui peuvent être proposées.

7. PAIEMENT :

A l'inscription, une facture annuelle sera transmise par Nouvel Envol, elle sera à régler en 1 fois au plus tard 1 mois après réception ou en 3 fois au début de chaque trimestre d'activité (septembre, janvier et avril). Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler une inscription si ces conditions ne sont pas respectées.

Le paiement peut se faire de 4 manières :

- Par chèque à l'ordre de l'association Nouvel Envol,
- Par virement bancaire en indiquant les références de la facture et le nom du pratiquant :

Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

IBAN : FR76 1027 8010 8200 0260 3564 521 - BIC : CMCIFR2A

- En espèces, directement à l'association Nouvel Envol (nous vous conseillons de prendre RDV),
- Par chèques vacances ANCV.

8. AIDE(S) FINANCIERE(S) POSSIBLE(S) :

Le PASS'SPORT : cette aide mise en place par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, permet de financer à hauteur de 50 € une partie des frais d'inscription à une activité sportive sous certaines conditions (coupon valable une seule fois dans la saison et pour un seul club) notamment pour les mineurs et les personnes bénéficiant de l'AAH. Le ministère enverra pendant les vacances d'été, un mail contenant un code. Ce code devra être transmis à Nouvel Envol dès l'inscription. Il permettra d'avoir une réduction de 50 € sur la facture sportive.

Toutes les informations sur :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>.

Les chèques vacances ANCV : vous pouvez régler tout ou partie de vos frais d'activité en chèques vacances ANCV.

9. Arrêt de la pratique :

Si vous deviez annuler/résoudre votre inscription, veuillez-nous le faire savoir par mail ou par lettre recommandée (la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation) à l'adresse suivante :

Association Nouvel Envol—3 rue de la batterie— 67118 GEISPOLSHHEIM

Le souhait d'arrêter une activité sportive doit être transmis à l'association minimum 30 jours avant la date de la fin souhaitée. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de problèmes médicaux particuliers. Toute demande d'arrêt est définitive, la place du sportif ne lui sera plus attribuée.

Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler/résoudre l'inscription à une activité si la facture n'est pas réglée dans les temps imparties et si les présentes conditions ne sont pas respectées.

Elle se réserve également le droit de mettre fin à la participation d'un sportif après en avoir informé la famille et/ou établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un créneau et aux bonnes relations de groupe.

10. DROIT A L'IMAGE :

Sauf information contraire, les photographies et films pris au cours des activités sportives, pourront être utilisés exclusivement pour les outils de communication de Nouvel Envol et pour les transmettre aux autres sportifs de l'activité.

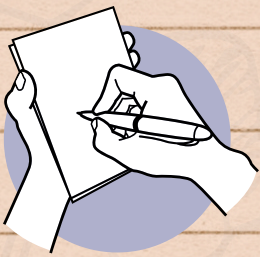
11. PERTE ET VOL :

Il n'est pas rare qu'en collectivité un participant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Nouvel Envol ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, lunettes, appareils numériques...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une effraction soit constatée. Les petits vols pouvant parfois se produire ne rentrent pas dans ce cadre.

12.LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (« Informatique et libertés »), vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer en écrivant à : L'association Nouvel Envol, Madame Fiona BERNHARDT, 3 rue de la batterie 67118 GEISPOLSHHEIM.

MES NOTES....





NOUVEL
ENVOL

SPORTS LOISIRS &
VACANCES ADAPTES

Contacts

ASSOCIATION NOUVEL ENVOL

3, rue de la batterie
67118 GEISPOLLSHEIM



Amélie
STEIN

Responsable du service sport adapté

Tél : 06.95.93.26.37

Bureau : 09.83.72.57.99



: sport@nouvelenvol.fr



: nouvelenvol.fr



: nouvel envol



: nouvel.envol

Pour accéder au site internet
**SCANNER LE
QR CODE**

